



Le 11 mars dernier, les négociations d'un accord de méthode ont débuté pour déterminer le cadre dans lequel se négociera un accord de transition sur notre futur statut social pour la bascule de la MGEN vers VyV3.

Si l'employeur n'arrive toujours pas à assumer le terme de « cession » de ses établissements en utilisant toutes sortes d'expressions rassurantes et bien emballées, nous ne sommes néanmoins pas dupes de l'enjeu pour les salariés et de la **perte potentielle de salaire, directe comme indirecte**.

C'est pourtant dans ce contexte de fragilité des établissements, avec des personnels en sous-effectifs et un **marché de l'emploi très tendu pour l'employeur** que la MGEN choisit de céder ses établissements au nom de sa pérennité, nous dit-on. C'est encore dans ce contexte qu'elle ouvre une négociation début juin avec, pour principe de base, **la remise à zéro du statut des salariés**.

### QU'EST-CE QUE CA VEUT DIRE ?

L'affaire est complexe mais, en quelques lignes, voici le principe dans ses grandes lignes du projet RH de la MGEN pour ses salariés :

Au jour du transfert, les salariés de chaque établissement concerné perdent la totalité de leur statut actuel, c'est-à-dire des conventions et accords collectifs (Accords d'entreprise, régime RTT, prise en charge des jours de carence, Prime d'intéressement, Prime anniversaire, chèques vacances, œuvres sociales du CSE Central, etc.).

Pendant une période allant du jour du transfert à maximum 3 ans, **un statut intermédiaire est négocié** dans le cadre d'un accord de transition. Un certain nombre d'éléments demeureront néanmoins exclus de ce statut, notamment les prestations du CSE Central, **perdues définitivement**.

A l'issue de cette période, le statut de la région VyV3 d'accueil s'appliquera, le plus souvent proche du minimum légal. La garantie d'un salaire équivalent est avancée par l'employeur mais attention, il ne s'agit que du salaire contractuel. Tous les éléments variables type primes de nuits, dimanches et jours fériés ou autres éléments hors salaire de base seront définis en fonction du régime collectif de la région d'accueil. Certains resteront FEHAP, d'autres non.

Voilà donc le point de départ de nos négociations entamées début mars. Pour l'instant, à travers l'accord de méthode, nous tentons de définir le cadre dans lequel l'accord de transition à venir devra être négocié. Il s'agit de définir le calendrier, le nombre de négociateurs, le processus d'informations/consultations dans les instances, les recours à expertises etc.

Nous entamerons ensuite la négociation de l'accord de transition qui recueillera, ou ne recueillera pas, la signature de l'UNSA.



Un calendrier a été validé par le comité stratégique de la MGEN et définit 3 vagues de départs:

- D'avril 2024 à avril 2025, préparation de la bascule du GIE VyV3 IT – Les salariés de MGEN Technologies dédiés au projet. **Transfert prévu en mai 2025.**
- D'avril 2024 à juin 2025, préparation de la bascule des régions Centre Val de Loire, Normandie et Pavillon de la Mutualité (Aquitaine). **Transferts prévus en juillet 2025.**  
Etablissements de **La Ménaudière, ESM Rouen, ESM Bordeaux, EHPAD d'Arès.**
- D'octobre 2024 à décembre 2025, préparation de la bascule des régions Limousine, Terre d'Oc et Grand Est. **Transferts prévus en janvier 2026.**  
Etablissements de **Ste Feyre, L'Arbizon, ESM Toulouse, Trois Epis, CMD de Strasbourg, CMD de Nancy.**
- De janvier 2025 à juin 2026, préparation de la bascule de la région Ile-de-France. **Transferts prévus en juillet 2026.**  
Etablissements de **L'Institut La Verrière, Maisons-Laffitte, ESM Rueil Malmaison, ESMPI, EHPAD de Fontenay-en-Parisis, EHPAD de Marly-la-ville, EHPAD de Louvres, CMD de Paris, EHPAD de Huby-Saint-Leu et ESM de Lille (raccrochés à la région Ile-de-France).**
- De mars 2025 à juin 2026, préparation de la bascule de la région Pays de la Loire et Sud-Est. **Transferts prévus en juillet 2026.**  
Etablissements de **La Chimotaie, Pierre Chevalier, EHPAD St-Cyr-Sur-mer, EHPAD Caire Val, CMD de Nice.**
- De janvier 2025 à juin 2026, préparation de la bascule de la région Aura (Auvergne Rhône-Alpes). Cette région sera adossée à l'Union Thiernoise des Mutuelles pour sa création. **Transferts prévus en juillet 2026.**  
Etablissements de **Chanay, Evian, EMS du Royans, ESM Grenoble, ESM Lyon, CMD de Lyon.**
- D'avril 2025 à juin 2026, préparation de la bascule de la Direction de l'offre de soins mutualistes (Salariés du siège affectés aux établissements). **Transfert prévu en juillet 2026.**

## FEHAP: Illusions perdues

Lors de notre info du 8 février dernier, nous vous avons tenus informés de l'échec des négociations entre les organisations syndicales et la FEHAP. Asex (Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif) souhaitait mettre en application une recommandation patronale et attendait l'agrément du gouvernement. Ce dernier vient de le refuser et enjoint les partenaires sociaux de la branche à s'engager dans deux négociations sur les bas salaires et les rémunérations.

Encore un moyen, pour le gouvernement, de gagner du temps après avoir fait reculer les droits des salariés sur les retraites, réduit les droits pour les demandeurs d'emploi et annoncé un déficit de plus de 3000 milliards d'euros.

**Il n'y aura donc pas de hausse de 1,3% des bas salaires, pas plus que de revalorisation des indemnités de nuits, dimanches et jours fériés.**

